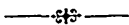


Sommaire du Numéro de Mars ;

Le Prêtre à l'adoration. — Plan d'instruction eucharistique : la Sainte Messe sacrifice véritable. — L'Archiconfrérie de l'Agrégation du Très Saint Sacrement (suite). — Saint Joseph et le Prêtre. — Réponses liturgiques. — Progrès de l'Œuvre au Canada. — Nos défunts. — Recommandations aux prières.



LE PRÊTRE A L'ADORATION.



LE premier moyen pour faire fleurir la dévotion au Très Saint Sacrement, c'est évidemment d'avoir nous-mêmes cette dévotion et d'en donner l'exemple aux peuples, mais un exemple qui les frappe et qui les touche, un exemple qui soit pour eux une lumière et un attrait.

Dévotion intérieure et extérieure tout ensemble.

Dévotion, avant tout, intérieure, procédant d'une vive foi et d'un véritable amour pour Notre-Seigneur. Hélas ! il le faut avouer avec confusion et douleur, la foi vive nous manque souvent et l'amour encore plus ; nous sommes évêques, prêtres depuis dix, vingt, trente ans, et nous n'aimons pas Jésus-Christ, ou, du moins, c'est un amour languissant et sans vie.

Aimer Jésus-Christ, vivre pour Jésus-Christ, travailler pour Jésus-Christ, se sacrifier pour Jésus-Christ, c'est évidemment

le seul bonheur pour un prêtre. Mais cela n'est possible qu'à l'aide de l'oraison et des autres exercices de la vie intérieure. Où en sommes-nous, hélas ! comme le disait autrefois saint Bernard en gémissant, quand nous ne sommes pas des hommes d'oraison et de foi ? L'habitude et la routine peu à peu nous obscurcissent l'esprit, nous endurecissent le cœur, et bientôt nous contractons, à l'égard du plus saint et du plus redoutable des mystères, la plus déplorable familiarité. Le sanctuaire, l'autel, le tabernacle, le saint ciboire ne nous disent presque rien ; que dis-je ? le corps adorable de Notre-Seigneur, quand nous le tenons entre nos mains, ne nous dit presque rien ; le saint calice plein de son sang, quand nous l'approchons de nos lèvres, ne nous dit presque rien ; si nous ne ravivons fortement notre âme aux plus vives lumières de la foi, ce sera bientôt là comme un pain et un vin vulgaire !

Sans l'oraison, sans l'esprit de foi, tel est le terme, hélas ! où, après quelques années, aboutit fatalement toute vie sacerdotale. Et quand on en est là, comment avoir du zèle pour inspirer aux autres une dévotion qu'on n'a plus soi-même ? comment, d'un cœur glacé, tirer des paroles qui aient une flamme ? comment faire sentir aux fidèles le malheur d'une indifférence qu'on partage avec eux ? Non, cela n'est pas possible : *Ex abundantia cordis os loquitur*. Si vous ne sentez rien, vous ne direz rien qui soit senti ; si vous n'êtes pas pénétrés vous-mêmes, vous ne direz rien qui pénètre et soit persuasif à aucun degré ; et la dévotion au Très Saint Sacrement achèvera de périr dans une paroisse, parce qu'elle sera éteinte dans le cœur même du pasteur.

Si nous n'avons pas le courage d'être de grands hommes d'oraison, des prêtres profondément intérieurs, soyons du moins des prêtres fidèles à notre méditation, fidèles à notre lecture spirituelle, fidèles à tous nos exercices de piété. Choisissons bien les livres de piété dont nous nous servons ; que ce ne soient pas des livres fades, vains et creux, comme on en offre aujourd'hui tant aux fidèles, et même aux prêtres ; que ce soient des livres solides, substantiels, pénétrés de la grâce de Jésus-Christ, de la vive lumière de l'Esprit-Saint, de l'onction et des vertus évangéliques. Lisons surtout les divines Écritures ; lisons l'Évangile, les épîtres de saint Jean, les épîtres de saint Paul, et nous arriverons bientôt à nous redire à nous-mêmes : *Quis me separabit a charitate Christi ? — Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema. — Reliquum est..., et mori lucrum. — Vivo, jam non ego, vivit vero in*

me Christus... O mon Dieu ! quand sera-ce que nous pourrons le dire avec vérité ? — *Quod autem nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei, qui dilexit et tradidit semetipsum pro me...* — *Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo.*

Du moins nous apprendrons à méditer, à aimer les mystères de Notre-Seigneur, et principalement sa vie eucharistique, sa présence réelle et perpétuelle dans nos saints tabernacles, son immolation par nos mains au saint autel, son corps sacré et son adorable sang donné en nourriture à nos âmes. Il nous sera comme impossible alors de voir de sang-froid Jésus-Christ présent dans nos églises et abandonné, comme s'il n'y était point ; Jésus-Christ criant à tous : *Venez à moi !* et presque personne n'allant à Lui ; Jésus-Christ s'offrant pour être aux âmes un Pain de vie, et tant de chrétiens dédaignant cette divine nourriture. Nous ressentirons à cette vue quelque chose de ces mouvements tendres et douloureux qu'éprouvait saint Paul au milieu d'Athènes infidèle : *Incitabatur spiritus ejus in ipso* ; et nous n'aurons pas de repos que nous n'ayons réussi à faire connaître, adorer et aimer le Dieu inconnu.

Ah ! nous cherchons en ce moment des moyens pour renouveler et ranimer dans nos paroisses la dévotion au Très Saint Sacrement ! En voilà un qui suffirait seul : c'est de l'établir plus vive, plus profonde, plus réelle dans nos propres cœurs ; avec cela, tous les autres moyens viendraient comme d'eux-mêmes et réussiraient, parcequ'un prêtre, grand serviteur du Saint Sacrement, en serait bientôt l'éloquent apôtre ; il serait infatigable, constant et béni dans son zèle : il deviendrait inventif pour découvrir mille industries pieuses, toutes plus propres les unes que les autres à ressusciter et à propager cette dévotion dans les âmes : oui, le zèle de ce bon prêtre trouverait en son cœur tous les secrets de persuasion pour l'apostolat de l'amour à la divine Eucharistie.

Mgr l'Évêque d'Orléans.



Plan d'Instruction Eucharistique.

La Sainte Messe Sacrifice véritable.



“ *Habemus altare* ” (Heb. XIII, 10.)
 “ *Et nous aussi, nous avons un autel.* ”

Dans la précédente instruction, nous avons considéré l'Eucharistie comme sacrifice *relatif*, c-à-d. comme étant la représentation et la reproduction de celui du Calvaire : maintenant nous l'envisagerons comme sacrifice *absolu*, c-à-d. ayant en lui-même tous les éléments qui constituent un vrai et réel sacrifice.

Pour cela, nous nous appuyerons sur deux sortes de preuves : les unes *extrinsèques*, venant des promesses, des figures de l'Ancien Testament et de l'enseignement de la sainte Église, les autres *intrinsèques*, tirées de la nature même du sacrifice et de l'acte de la consécration.

I. Preuves extrinsèques

a) Promesses de l'Ancien Testament.

Le Roi Prophète, au Ps. 109, après avoir signalé la gloire du Messie, met en scène Dieu le Père et lui fait dire ces paroles : “ Le Seigneur l'a juré et il ne s'en repentira pas, vous êtes Prêtre pour l'éternité. ” Or sur la croix, Jésus-Christ n'a été prêtre qu'un instant, et il l'a été plutôt selon l'ordre d'Aaron dont la sacrificature immolait des victimes sanglantes. Cette parole de Dieu annonce donc un autre sacrifice qui se renouvelât dans la suite des siècles, un sacrifice non sanglant où, comme dans celui de Melchisédech, on offrit le pain et le vin.

2. Six siècles après, le prophète Malachie (I, 10 et 11) s'écrie en s'adressant aux prêtres de l'ancienne Loi et prêtant sa voix au Très Haut : “ Mon cœur n'est plus avec vous, dit le Seigneur des armées, “ et je ne recevrai plus d'offrandes de vos mains, car depuis l'Orient “ jusqu'à l'Occident, mon nom est grand parmi les nations. Et en “ tout lieu, on sacrifie et on offre en l'honneur de mon nom une “ oblation pure, parceque mon nom est grand parmi les nations, dit “ le Seigneur des armées. ” Il s'agit ici, on le voit, d'un sacrifice offert non une fois, mais sans relâche, non en un seul lieu du monde, mais parmi toutes les nations. Or le sacrifice de la Croix ne s'est offert qu'en un seul lieu, à Jérusalem, une seule fois, le Vendredi-saint. Il y a donc un autre sacrifice universel, et de tous les instants : c'est la Messe.

b) *Figures de l'Ancien Testament.*

Par le ministère de Moïse, Dieu régla le culte que lui rendrait le peuple d'Israël et en particulier tout ce qui concernait les sacrifices qui formaient l'élément principal de ce culte. Tout était déterminé: les victimes à offrir, le temps de l'oblation, les qualités du sacrificeur, les cérémonies à observer, etc.

Jésus-Christ, aux temps fixés par la Providence, devient la grande victime du genre humain, et offre sur la Croix le sacrifice dont tous les autres n'étaient que la figure.

Mais les sacrifices ne sont point abolis. — Le grand sacrifice préparé par tant d'oblations diverses a besoin d'être perpétué. — L'Église ne saurait être privée d'autel et de sacerdoce. — Elle serait alors moins privilégiée que la Synagogue, étant privée du culte pompeux dont l'autel est le centre. — On ne peut enfin supposer que l'Église, fille de Dieu, doive, comme la Synagogue qui n'en est que que la servante, se référer à la foi seule pour bénéficier des fruits de l'immolation du Calvaire. Non, *Habemus altare!*

c) *Définition et enseignement de l'Église.*

L'Église infallible, assemblée en concile à Trente, lance l'anathème : à quiconque nie qu'à la Messe, on offre à Dieu un vrai et propre sacrifice ; — à quiconque nie que par ces paroles : "Faites ceci en mémoire de moi," Jésus-Christ ait ordonné prêtres les Apôtres ; — à quiconque nie qu'il soit un sacrifice de louange, d'action de grâces et de propitiation, et qu'on doive l'offrir pour les vivants et les défunts.

C'est l'enseignement de tous les siècles de l'Église ; à Rome, on conserve l'autel de bois sur lequel consacrait St Pierre, St André sur la croix de son supplice s'écriait : "L'Agneau qui a été immolé sur l'autel et qui a été mangé par le peuple demeure vivant sur son trône céleste." Enfin tous les Docteurs, surtout des quatrès premiers siècles, l'enseignent en termes nets, lumineux, irréfragables : "*Habemus altare!*"

II. Preuves intrinsèques.

a) *Paroles et cérémonies de la Cène.*

"Ceci est mon Corps qui est brisé pour vous. Ceci est mon Sang qui est répandu pour la rémission des péchés."

1. Cette parole "qui est brisé" que contient le texte grec, et cette autre : "mon Sang qui est répandu" indiquent bien l'idée du sacrifice actuel et déjà complet.

Ceci est confirmé par le verbe "*frangitur*" que le texte grec met,

non au futur mais au présent.

Ces autres paroles : " qui est brisé *pour vous*. qui est répandu *pour vous*" nous montrent que l'Eucharistie n'est pas seulement un Sacrement où le Corps et le Sang de Jésus-Christ est donné *aux* hommes, mais aussi un Sacrifice où ce même Corps et Sang du Sauveur est immolé, offert *pour* les hommes.

2. Les cérémonies solennelles qui accompagnèrent l'institution de la Sainte Eucharistie, nous montrent que Jésus-Christ avait en vue l'offrande d'un vrai sacrifice avec tout le culte qui lui convient. Il choisit une heure solennelle : la veille de sa mort, les derniers moments passés au milieu de ses disciples. Il veut une salle spacieuse, *grande*, pompeusement décorée, *stratum* : c'est la seule circonstance de sa vie où il veut paraître riche. Quel soin dans la préparation : il tombe à genoux devant ses disciples et lave leurs pieds pour indiquer la pureté et l'humilité que doivent posséder ceux qui prennent part au sacrifice, rappelant ainsi les ablutions nombreuses prescrites aux Juifs avant de pénétrer dans le Temple. Puis il prend du pain dans ses mains saintes et vénérables qui avaient opéré tant de merveilles, — il élève les yeux au Ciel, comme pour appeler à lui les légions des saints Anges, — il rend grâces à son Père qui permet à son amour un tel excès, il bénit le pain, le rompt, le distribue à ses disciples en prononçant les ineffables paroles de la Consécration.

b) *Nature du Sacrifice.*

Un sacrifice, nous dit la Théologie, est l'offrande faite à Dieu, d'une chose sensible, par sa destruction réelle ou équivalente, instituée légitimement pour reconnaître le souverain domaine de Dieu, apaiser la justice de Dieu et réparer le péché des hommes." (Franzelin.)

Il suit de cette définition que quatre choses principalement sont requises pour le sacrifice. Or ces éléments sont tous contenus dans le saint sacrifice de la Messe.

1. Une victime sensible. C'est l'humanité de Notre-Seigneur présente sous les saintes espèces. Elle est sensible par sa propre nature. Néanmoins, elle tombe sous nos sens non pas en raison de sa propre constitution, mais à cause des espèces sacramentelles qu'elle recouvre.

2. Une immolation équivalente. L'immolation de Notre-Seigneur au Saint sacrifice est l'état d'anéantissement, intérieur et extérieur, qu'il a dans la Sainte Eucharistie.

Extérieur, parce que l'état qu'il a pris sous les espèces eucharistiques, est un état de mort, d'inanition complète.

Intérieur, parce qu'il est privé de tout ce qui montre et manifeste la vie ; il est privé de son extension actuelle, et par conséquent de l'exercice de toutes ses facultés naturelles, de telle sorte qu'il ne peut ni voir, ni entendre, ni se mouvoir.

“ La victime égorgée dans les sacrifices anciens disparaissait-elle plus complètement sous les cendres du bûcher, que le Christ sous la poussière des accidents ? O prêtre, pourraient dire les Anges, tu l'as réuit au néant, notre Roi de gloire : il est moins vivant dans cet état que le ver de terre : et le brin d'herbe annonce sa présence au soleil avec plus d'éclat que lui. “ (*Somme de la Prédication Eucharistique, tom. 1. Le Sacrifice.*)

3. Ce sacrifice est offert par un prêtre : c'est Jésus-Christ qui s'offre par le ministère des prêtres mortels qui tiennent sa place, comme il s'est offert lui-même sur la Croix, ainsi que s'exprime le saint Concile de Trente.

4. Enfin ce sacrifice est légitimement institué, puisqu'il l'a été par Notre-Seigneur lui-même, et ainsi il atteint infailliblement son effet qui est d'adorer le souverain domaine de Dieu, de reconnaître ses bienfaits, d'apaiser sa Justice, et de solliciter toutes sortes de grâces de son infinie Bonté.

Ainsi donc, le sacrifice eucharistique réunit toutes les preuves qui nous le montrent comme un vrai et réel sacrifice, et nous pouvons répéter avec bonheur : *Habemus Altare !*



L'ARCHIGONFRERIE DE L'AGREGATION DU T. S. SACREMENT.

(suite)

II. — But de l'Agrégation.

Après avoir tracé dans un précédent article les grandes lignes de cette Œuvre, nous entrons aujourd'hui dans le détail de ses éléments et de ses moyens.

Et d'abord, quel en est le but et la raison d'être ? En quoi peut-elle revendiquer une place légitime, une place nécessaire, parmi les Œuvres de foi et de piété, qui, en nos temps troublés, sauvegardent l'honneur divin et font la consolation de la Sainte Église ? C'est ce que nous allons expliquer aujourd'hui.

L'Agrégation du Très Saint Sacrement a pour but :

1. De rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, réellement présent et vivant dans la sainte Eucharistie, le culte et les hommages souverains auxquels il a droit, et de répondre par là à l'amour infini qu'il nous témoigne en ce Sacrement de sa divine charité.

La foi nous montre en l'Hostie de nos autels Jésus-Christ, Dieu et homme, dans toute la vérité et toute l'étendue de son être et de ses grandeurs ;— Jésus-Christ tel qu'il était éternellement au sein de son Père, tel qu'il naquit, vécut et mourut ici-bas, tel qu'il règne à jamais dans la gloire céleste ;— Jésus-Christ tout entier, avec ses perfections divines et humaines, avec la vie de son corps et de son âme, de son esprit, de sa volonté et de son cœur ;— Jésus-Christ notre Roi, notre Sauveur et notre Maître, dans l'état et la vertu de ses bienfaits, de ses mystères passés, les perpétuant ici-bas, les étendant à tous les temps, à tous les lieux et à tous les hommes ;— Jésus-Christ dans l'acte incessamment renouvelé d'un amour plus grand que tous les autres, dans une présence, un sacrifice et un don qui nous le livrent sans réserve et sans limite ;— Jésus-Christ, source unique et universelle de la grâce, seul espoir de notre salut ;— Jésus-Christ, objet de toute la religion, centre vivant de la foi, du culte et de la piété chrétienne.

Il est donc souverainement juste que les hommes s'empres- sent autour des autels et des trônes où réside ce Dieu caché ; — qu'ils se dévouent à l'*adorer* comme il le mérite pour ses divines excelsiènces ;— à le *remercier* pour ce Don de lui-même plus précieux que tous les dons ;— à lui offrir leurs *réparations* filiales et aimantes pour l'ingratitude et les outrages dont il est trop souvent l'objet ;— à le *prier* pour les intérêts de sa propre gloire et pour ceux de leurs âmes ; — à le glorifier par un *culte extérieur* royal et éclatant ; — à étendre son *règne* dans le monde par toutes les forces et tous les moyens en leur pouvoir.

Or telle est la première fin de l'Agrégation du Très Saint Sacrement : elle poursuit avant tout l'honneur et la gloire de Jésus-Christ en son Mystère d'amour. Les chrétiens qu'elle enrôle doivent se consacrer spécialement au culte et au service de l'Eucharistie, et c'est pour le mieux remplir qu'ils s'engagent à faire au moins une heure d'adoration par mois, s'efforcent de donner en tout l'exemple de la foi et de la dévotion eucharistiques, et travaillent à répandre le connaissance et l'amour de Jésus au Saint Sacrement. C'est ce qu'exprime leur belle devise,

cri d'adoration ardente et de zèle généreux : *Adveniat Regnum Tuum !* Que votre Règne arrive !

Écoutons, sur ce sujet des droits de Jésus-Hostie à l'hommage et au culte de l'adoration, le grand apôtre de l'Eucharistie à notre époque, le fondateur même de l'Agrégation du Très Saint Sacrement, le saint et vénéré P. Eymard :

“ L'honneur, dit-il, Jésus-Christ y a droit, il le demande. Il est notre Roi, notre Sauveur. A Lui l'honneur avant tout autre honneur ; à Lui le culte suprême de latrie ; à Lui l'honneur public ; nous sommes son peuple.

“ La Cour céleste se prosterne en présence de l'Agneau immolé. Ici-bas, Jésus-Christ a reçu les adorations des anges en entrant dans le monde, des foules pendant sa vie, des Apôtres après sa résurrection ; les peuples et les rois sont venus l'adorer.

“ Au Sacrement, n'a-t-il pas droit à plus d'honneur encore, puisqu'il y multiplie les sacrifices et s'abaisse davantage ?

“ À Lui donc l'honneur solennel, la magnificence, la richesse, la beauté du culte. Les siècles de foi n'ont jamais cru trop faire pour la splendeur du culte eucharistique : témoin ces basiliques, ces vases sacrés, ces ornements, chefs-d'œuvre d'art et de magnificence.

“ Mais Jésus ne saurait se contenter des honneurs extérieurs. Il demande le culte de notre amour, notre service intérieur, non point renfermés en nous, mais manifestés par ces attentions si tendres, si aimables, d'un bon fils pour ses parents, qui vit autour de son père, de sa mère, qui a besoin de les voir, de leur donner des témoignages de sa tendresse ; qui, loin d'eux, souffre et languit...”

Donner à Jésus en son Sacrement ce culte de la présence, de la conversation intime, du service personnel et dévoué, de l'hommage dû à un Roi qui est en même temps un Père : c'est la raison d'être et l'objet fondamental de l'Agrégation du Très Saint Sacrement.

Saint Joseph et le Prêtre

Le sentiment des fidèles, d'accord avec la voix de l'autorité, a désigné la dévotion à saint Joseph comme convenant spécialement aux prêtres, et cela simplement à cause de leurs fonctions envers le Saint Sacrement. Parmi le petit nombre de prières à saint Joseph qui ont été indulgenciées par le saint-Siège, il en est deux qui sont réservées exclusivement aux prêtres. Celle qui doit être dite avant la messe, après avoir parlé du

ministère et des privilèges de saint Joseph qui consistaient " non seulement à voir et à entendre Jésus, mais à le porter, à le baiser, à l'habiller et à prendre soin de lui, " poursuit en ces termes : " O Dieu ! qui nous avez revêtus d'un sacerdoce royal, accordez-nous que de même que le bienheureux Joseph a mérité de toucher respectueusement et de porter entre ses bras votre Fils unique, né de la Vierge Marie, nous puissions aussi servir à vos autels." Et ailleurs, dans une collecte intitulée la *Prière efficace*, également indulgenciée par Pie VII, exclusivement en faveur des prêtres, saint Joseph est désigné comme le gardien des vierges Jésus et Marie, et le modèle de notre ministère envers l'un et l'autre. Mais voyez le parallèle qui existe entre saint Joseph et le sacerdoce catholique. Il était l'intendant de la maison de Dieu ; les mêmes fonctions sont dévolues aux prêtres. Il était le dispensateur des dons de Dieu ; les prêtres le sont également. Il était le gardien du Pain de vie ; c'est là leur plus doux privilège. Il touchait, il portait, il élevait, il abaissait le corps de Jésus-Christ ; ne font-ils pas de même ? Si Jésus était soumis à saint Joseph, il l'est, et d'une manière plus admirable encore, à ses prêtres. S'il fut donné à Joseph de baiser Jésus, les prêtres ne seront peut-être pas admis au même honneur, mais ils baiseront la patène sur laquelle il reposait hier, et sur laquelle il reposera encore tout à l'heure. Si Joseph donna des soins de propreté à Jésus. S'il revêtit ses membres, les prêtres doivent, sous ce rapport, se contenter de laver les vases et les linges sacrés, d'envelopper son ciboire, de voiler son tabernacle et d'orner son trône couronné de fleurs. Qu'est-ce que l'exposition, la procession, la bénédiction, la communion, l'action d'ouvrir, de fermer le tabernacle, de porter le S. Sacrement aux malades, sinon autant de répétitions de ce que saint Joseph faisait pour l'Enfant Jésus ? Il existe seulement cette différence, que ce qui était alors une prérogative accordée à lui seul appartient maintenant à une innombrable multitude de prêtres, et que le mystère de la consécration est un immense et merveilleux empire qui s'étend infiniment au-delà de la portée de notre intelligence, où l'ombre de saint Joseph ne saurait arriver, et où Marie, le Saint Esprit, et la grande œuvre primitive de la création, se présentent comme des traits de ressemblance. Mais le génie inventif de l'art chrétien, dans ses plus ingénieuses et ses plus heureuses inspirations, n'a pu rien trouver pour rendre notre ministère à l'égard du T. S. Sacrement, de plus exact et de plus expressif que les mystères de saint Joseph.

Réponses Liturgiques

L'exposition privée. — Dans quels cas et dans quelles conditions peut-elle se faire ?

Elle peut se faire dans n'importe quel cas, pour quelque motif privé que ce soit, sans la permission de l'Ordinaire, pourvu que six cierges brûlent sur l'autel et qu'il y ait quelques personnes dans l'église. Nous demandons à nos Associés de toujours la faire, si c'est possible, pendant leur adoration hebdomadaire. Pour cela, il suffit de se choisir une heure fixe dans la semaine et d'inviter quelques pieux fidèles.

Les Messes des défunts. — Quelles sont, en résumé, les prescriptions du dernier décret de la S. R. C. à ce sujet ?

1. On dit une seule oraison dans les cas suivants : à la Commémoration des défunts, *Pro obitu*, aux messes célébrées le 3ème, 7ème ou 30ème jour ou au jour anniversaire, à toutes les Messes chantées solennellement pour les défunts, enfin aux anniversaires *late sumptis*.

2. Aux Messes quotidiennes, il faut dire trois oraisons : la 1ère selon la circonstance, la 2ème *ad libitum*, la 3ème *Fidelium*.

3. Aux Messes célébrées *en général* pour les défunts, on dit les oraisons des Messes quotidiennes, dans l'ordre où elles sont placées dans le Missel.

4. Aux Messes basses quotidiennes, on peut ajouter d'autres oraisons aux trois qui sont prescrites, pourvu qu'elles fassent toutes un nombre impair et que l'oraison *Fidelium* soit la dernière.

5. La récitation du *Dies iræ* est obligatoire dans toutes les Messes chantées et aux cas privilégiés (§ 1er) ; en dehors de là elle est *ad libitum*.

La Messe dans une église étrangère. — Quel Ordo doit-on suivre en ce cas ?

1. Dans toutes les chapelles et églises publiques, même dans celles des Séminaires, communautés, hôpitaux, etc..., on doit se conformer à l'Ordo de ce lieu, si l'office qui y est célébré est double.

2. Si l'Office est semi-double, on peut dire la Messe que l'on veut.

Scapulaires. — De quelle étoffe doivent-ils être faits ?

Les scapulaires doivent être de laine tissée, et non de feutre, sinon l'imposition n'est pas valide. On peut toutefois demander à Rome la *sanatio* de ces impositions invalides.

Luminaire de l'Exposition. — Combien faut-il de cierges pour l'exposition solennelle en dehors des XL Heures.

Il résulte de l'enseignement commun des liturgistes, et de plusieurs décisions du Saint-Siège, que le nombre de cierges pour l'Exposition publique du Saint Sacrement ne saurait être inférieur à douze.

Vêpres chantées. — Peut-on chanter les Vêpres en aube avec l'étole croisée sur la poitrine quand les vêpres suivent immédiatement la Messe ?

Le célébrant ne peut jamais prendre l'étole pour chanter les Vêpres. (S.C.R. Maii 1817.) Dans le cas actuel, il doit sortir du chœur pour se revêtir du surplis et de la chape, mais non de l'étole.

Couleur du Conopée. — De quelle couleur doit être le conopée aux grand'messes de Requiem quotidiennes ? Peut-on laisser le voile de la couleur du jour ?

Non le conopée doit être toujours violet selon le décret de la S. R. C. I. Déc. 1882.

L'encensoir aux Messes des morts. — Peut-on se servir de l'encensoir indistinctement à toutes les Messes des morts chantées ?

Si l'Évêque a obtenu pour votre diocèse un Indult autorisant l'encensement aux Messes chantées sans ministres, cet Indult s'étend à toutes les Messes chantées sans distinction.

Bénédictio du Saint Sacrement. — Par quel côté faut-il se retourner vers l'autel après avoir donné la bénédiction du T. S. Sacrement.

La bénédiction du Saint Sacrement donnée, le prêtre doit se retourner sur sa droite, c-à-d. du côté de l'Évangile. Toutefois, avant de se retourner, il peut ramener l'ostensoir devant sa poitrine et s'arrêter un instant, puis il se retourne sur sa droite pour achever le cercle. Ces deux méthodes sont autorisées par la Sacrée Congrégation des Rites.

Précieux Sang répandu sur l'autel. — Quelle faute commet-on quand on laisse tomber le Précieux Sang sur l'autel.

Si la négligence du célébrant est grave, il y a faute mortelle, suivant le sentiment commun des canonistes ; elle ne serait que vénielle si la négligence était légère. Il n'y aurait même aucune faute si le célébrant avait pris les précautions que prennent ordinairement les bons prêtres.

Cierges bénits. — On a béni un assez grand nombre de cierges à la Chandeleur, et maintenant on vient m'en demander assez souvent au presbytère : serait-ce de la simonie que d'exiger une légère rétribution ?

Il n'y a aucune espèce de simonie : ainsi l'affirme Gury, qui en donne en même temps la raison : *Non committit simoniam qui vendit ceram benedictam....quia hæc non venduntur ratione rei sacræ, sed ratione pretii rei temporalis annexi.*

Progrès de l'Œuvre au Canada

L'organisation de l'Œuvre se complète de jour en jour au Canada et bientôt, grâce à la bienveillante protection de NN. SS. les Evêques, nous aurons dans chaque diocèse un Directeur pour promouvoir les intérêts de l'Association et veiller à l'exacte observation du Règlement. Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos Confrères la nomination de deux nouveaux Directeurs :

A CHICOUTIMI : Rvd. Mr. *H. Marceau*, cure de N.-D. de Laterrière.

A TORONTO : Rvd. Mr. *J. M. Cruise*, curé de Ste-Hélène, Avenue Lansdowne.

Nous rappelons ici que c'est aux directeurs diocésains que doivent être versées régulièrement les cotisations.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 601 à 700, de vouloir bien célébrer durant le mois de Février, la messe prescrite pour les Associés défunts.

NOS DEFUNTS

Rév. Mr. Desaulniers, du diocèse d'Ottawa.

Rév. Mr. Jos. Girard, du diocèse de Chicoutimi, décédé aux États-Unis.

Rév. Mr. Elz. Auclair, curé de St-Urbain, diocèse de Chicoutimi.

COTISATIONS RECUES PENDANT LE MOIS DERNIER

Nos 5 : \$ 0.50—10 : \$ 1.00—29 : \$ 1.00—38 : \$ 2.00—49 : \$ 1.00—
 67 : \$ 1.00—73 : \$ 1.00—76 : \$ 1.00—99 : \$ 1.00—115 : \$ 1.30—
 130 : \$ 1.00—139 : \$ 1.00—175 : \$ 1.00—191 : \$ 0.50—259 :
 \$ 1.00—273 : \$ 1.00—282 : \$ 1.00—357 : \$ 1.00—393 : \$ 1.00—
 395 : \$ 1.00—401 : \$ 1.00—443 : \$ 1.00—449 : \$ 1.00—465 :
 \$ 1.00—466 : \$ 1.00—508 : \$ 0.50—563 : \$ 1.00—586 : \$ 1.00—
 593 : \$ 1.00—598 : \$ 1.00—642 : \$ 1.00—646 : \$ 1.00—653 :
 \$ 1.00—671 : \$ 0.35—677 : \$ 1.00—686 : \$ 1.00—699 : \$ 0.75—
 700 : \$ 1.00—709 : \$ 1.00—710 : \$ 1.00—712 : \$ 1.00—721 :
 \$ 1.00—724 : \$ 1.00—753 : \$ 1.00—762 : \$ 1.00—795 : \$ 1.00—
 830 : \$ 1.00—837 : \$ 1.00—862 : \$ 0.80—911 : \$ 0.50—922 :
 \$ 1.00—946 : \$ 1.00—954 : \$ 1.00—956 : \$ 1.00—963 : \$ 0.50—
 991 : \$ 0.80—993 : \$ 0.80—1005 : \$ 1.00—1015 : \$ 0.50—1017 :
 \$ 1.00—1047 : \$ 0.50—1053 : \$ 1.00—1159 : \$ 1.00—1176 : \$ 0.50.

Nous rappelons que tous les Confrères qui acquittent pour l'Œuvre la cotisation de \$1.00 ont droit, en plus des "Annales," à un abonnement au "Petit Messager du Très Saint Sacrement."

RECOMMANDATIONS AUX PRIERES.

Deux Confrères très malades. — Une paroisse dans un grand dénuement. — Une neuvaine au Très Saint Sacrement. — Une vocation eucharistique. — Les écoles catholiques du Manitoba. — Deux religieuses malades. — Une affaire importante pour la gloire du T. S. Sacrement. — La Communion pascale.

Erratum :

C'est par erreur que, dans la *Notice sur l'Association* qui accompagne le *libellum* dans les présentes *Annales*, il est dit que tous les Associés ont le pouvoir de bénir le *scapulaire* de l'Immaculée Conception : c'est le *chapelet* qu'il faut lire.
